

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BLERE-VAL DE CHER

COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2007

PROCES VERBAL

L'an deux mil sept, le 11 décembre à 18 heures, le comité syndical s'est réuni en mairie de Bléré ;sur convocation de M. Georges Fortier, Président.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Saché, Marinier, Renard, Colson, Guesnier, Bisson, Fortier, Paulin, Fourdrinier, Finaud, Chottin, Guignard, Girault, Guillard, Jacques, Couton, Raimbault, Houssait, Mergot, Marchau, Ulliac, Chéry, Caille, Roublin, Moreau, Avenet, Rezé, Delangle, Hartmann.

Absents excusés : Messieurs Chamoret, Jacques.

M. Marinier est désigné secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour. Il revient sur le devenir du syndicat à la fin de cette mandature.

Il propose de se réunir le vendredi 8 février 2008 à Francueil pour un comité syndical suivi d'un buffet de fin de mandature.

1. Approbation du dernier compte-rendu de réunion

Le Président lit le compte rendu de la précédente séance.

Sans observation, le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Création de poste pour besoin occasionnel

Le Président informe le comité syndical que comme tenu des conditions météorologiques de cet été, les travaux effectués par le point à temps automatique ont du être décalés dans le temps. De ce fait, considérant qu'il s'avère indispensable de faire face temporairement à un besoin occasionnel, compte tenu de la surcharge de travail, pour une durée maximale de 3 mois (renouvelable une seule fois à titre exceptionnel), le Président propose la création de 2 postes .

L'assemblée délibérante, entendu cet exposé, accepte la création de 2 postes pour besoins occasionnels :

- l'un du 17/10/2007 au 31/12/2007 pour un adjoint technique de 2^{ème} classe IB 281 ,
- l'autre du 17/11/2007 au 31/12/2007 pour un adjoint technique de 2^{ème} classe IB 281.

3. Vote des acomptes provisionnels

Le Président présente les nouveaux acomptes provisionnels pour l'année 2008 qui restent identiques à 2007. En effet, compte tenu du manque d'effectifs en 2008, le syndicat n'est pas sûr de pouvoir assumer tous les travaux, donc on préfère garder le même montant d'acompte.

Il informe que ce pourcentage étant nécessaire pour l'équilibre financier du Syndicat, cet acompte sera définitivement acquis en fin d'année, même pour les communes qui n'auraient pas utilisé la totalité de cette avance.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les acomptes provisionnels pour l'année 2008.

COMMUNES	LONGUEUR	VOIRIE (en %)	MONTANT	NOMBRE	HABITANTS (en %)	MONTANT	TOTAL DES PARTICIPA en eur
ATHEE SUR CHER	43 017.00	9.61	36 511.54	2 049	7.92	10 029.13	46
AZAY SUR CHER	37 885.00	8.47	32 155.65	2 743	10.61	13 426.01	45
BLERE	46 640.00	10.42	39 586.64	4 647	17.97	22 745.42	62
CERE LA RONDE	35 932.00	8.03	30 498.01	450	1.74	2 202.59	32
CHENONCEAUX	7 984.00	1.78	6 776.58	326	1.26	1 595.65	8
CHISSEAUX	13 770.00	3.08	11 687.56	581	2.25	2 843.79	14
CIGOGNE	13 579.00	3.03	11 525.45	310	1.20	1 517.34	13
CIVRAY DE TOURAINE	32 740.00	7.32	27 788.73	1 540	5.95	7 537.75	35
COURCAY	18 997.00	4.25	16 124.09	706	2.73	3 455.62	19
DIERRE	13 799.00	3.08	11 712.18	498	1.93	2 437.53	14
EPEIGNE LES BOIS	20 475.00	4.58	17 378.57	384	1.48	1 879.54	19
FRANCUEIL	21 338.00	4.77	18 111.06	956	3.70	4 679.28	22
LA CROIX EN TOURAINE	30 666.00	6.85	26 028.38	2 030	7.85	9 936.13	35
LARCAY	16 238.00	3.63	13 782.33	2 070	8.00	10 131.92	23
LUZILLE	37 655.00	8.42	31 960.44	773	2.99	3 783.56	35
SAINTE MARTIN LE BEAU	29 361.00	6.56	24 920.74	2 515	9.72	12 310.03	37
SUBLAINES	8 208.00	1.83	6 966.70	159	0.61	778.25	7
VERETZ	19 187.00	4.29	16 285.35	3 128	12.09	15 310.45	31
TOTAL	447 471.00	100.00	379 800.00	25 865	100.00	126 600.00	506

4. Vote des tarifs des prestations

Le Président propose de supprimer ce point. En effet, 2 marchés importants vont être lancés : celui de fourniture d'émulsion de bitume et celui de fourniture de gravillons. N'ayant pas les tarifs de ces fournitures, qui influent sur les tarifs des prestations, il est préférable de remettre à plus tard ce vote. L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

5. DM suite à erreur d'imputation achat bungalows pompiers

Le Président informe le comité syndical que M. Jeauneau, trésorier de la collectivité, s'est aperçu d'une erreur d'imputation lors de l'achat des bungalows pompiers.

Il demande donc de rectifier cette anomalie.

Afin de procéder aux écritures comptables, il y a lieu de prendre la DM suivante :

Dépenses		Recettes	
2181 installations générales	+7 534.32 €	21731 bâtiments publics	+ 7 534.32 €

L'assemblée délibérante, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la DM ci-dessus proposée.

6. Transfert d'actif et de passif

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a pris la compétence concernant la gendarmerie de Bléré en 2001. Il rappelle aussi que l'emprunt concernant la voirie du centre de secours a, lui aussi, été transféré à la Communauté de Communes.

Il propose donc de transférer l'actif et la passif de l'ancien service « gendarmerie - centre de secours » à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

L'assemblée délibérante, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le transfert ci-dessus proposé.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a pris la compétence déchets ménagers et assimilés en 2006. Il propose donc de transférer l'actif et la passif de l'ancien service déchets ménagers à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher, notamment en ce qui concerne les terrains où sont implantées les déchetteries de Athée sur Cher et de Bléré. Maître Modot est chargé de régulariser ce transfert.

L'assemblée délibérante, entendu cet exposé, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le transfert ci-dessus proposé.

7. Questions diverses

Le Président félicite le travail des agents.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19 heures.